


Ocean Viking : 123 «refus d'entrée» en France sur les 234 rescapés

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 8 minutes,
Mis à jour à l'instant

[Écouter cet article](#)

 Se connecter à lefigaro.fr avec Google ✕



Patrick P
patrick.pastor56@gmail.com

Continuer en tant que Patrick



Des hommes secourus par le navire de sauvetage Ocean Viking à Hyères, dans le sud de la France, le 11 novembre 2022. CHRISTOPHE SIMON / AFP

Le ministère de l'Intérieur n'a pas indiqué, toutefois, si les 123 rescapés allaient faire l'objet d'une procédure d'expulsion.

Plus de la moitié des rescapés de l'Ocean Viking, soit 123 migrants, ont fait «*l'objet d'un refus d'entrée sur le territoire*» français, a indiqué vendredi 18 novembre devant le Conseil d'État le ministère de l'Intérieur, une semaine après l'accueil du navire humanitaire à Toulon. Sur les 234 personnes secourues par le bateau ambulance en Méditerranée, une quarantaine de mineurs isolés ont été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

Les 189 autres rescapés, soit tous les adultes, ont été placés dans une «*zone d'attente*» fermée où ils ont été auditionnés par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), qui devait déterminer du bien-fondé de leur demande d'asile pour qu'ils soient officiellement admis sur le territoire.

123 avis défavorables, 66 favorables

L'Ofpra a émis «*123 avis défavorables*» et les personnes concernées «*font l'objet d'un refus d'entrée sur le territoire*», a déclaré Charles-Edouard Minet, sous-directeur du conseil juridique et du contentieux du ministère, lors d'une audience de la haute juridiction administrative consacrée à la pertinence de la zone d'enfermement créée par les autorités. L'agence française de l'asile a «*émis 66 avis favorables à une admission sur le territoire*», a précisé ce représentant du ministère.

«Tous ceux avec avis favorable et ceux dont le juge judiciaire a décidé la libération sont orientés vers les dispositifs de l'asile», a-t-on souligné Place Beauvau auprès de l'AFP. Ces personnes «vont pouvoir être relocalisées» vers les onze pays européens (dont l'Allemagne, la Finlande ou le Portugal) qui s'étaient portés volontaires pour les accueillir après leur débarquement en France, a indiqué la même source.

Le ministère de l'Intérieur n'a pas indiqué, toutefois, si les 123 rescapés qui se sont vus opposer un refus d'entrée sur le territoire allaient faire l'objet d'une procédure d'expulsion.

En début de semaine, au moment où toutes les auditions par l'Ofpra n'étaient pas encore terminées, le miniprout de l'Intérieur, Gérald Darmaproust, avait affirmé devant l'Assemblée nationale qu'au moins 44 personnes qui avaient reçu un avis défavorable seraient «reconduites» dans leur pays d'origine «dès que leur état de santé» le permettrait.

À VOIR AUSSI - Ocean Viking: «Nous sommes les gardiens de notre propre impuissance»